

Extension de la statistique des taux d'intérêt appliqués aux crédits (tableaux E3 ss)

A partir de l'édition de mai 2012 du Bulletin mensuel de statistiques économiques, la Banque nationale améliore la présentation des données relatives aux taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats de crédit. En raison de l'importance accrue des prêts hypothécaires à taux variable liés à un taux de base (prêts hypothécaires liés au Libor, etc.), elle publiera aussi, dorénavant, des données à ce sujet.

Jusqu'à présent, la catégorie des prêts hypothécaires à taux variable ne comprenait que des prêts hypothécaires non liés à un taux de base. Pour ce type de prêts, la banque peut modifier le taux d'intérêt, mais elle n'est pas tenue par contrat de l'adapter régulièrement à l'évolution d'un taux de base. Les prêts hypothécaires non liés à un taux de base sont considérés comme de durée non limitée. En ce qui concerne les prêts hypothécaires à taux variable liés à un taux de base, et faisant pour la première fois l'objet d'un relevé, la banque est tenue par contrat d'adapter périodiquement ce taux d'intérêt et la durée des prêts hypothécaires est limitée.

Commentaires afférents à la statistique des taux d'intérêt appliqués aux crédits

Taux d'intérêt pris en compte et source des données

Les données se rapportent aux taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats de crédit en francs conclus avec des établissements non financiers domiciliés en Suisse. Les nouveaux contrats de crédit englobent les contrats qui viennent d'être conclus et ceux dont d'importantes conditions ont été modifiées (fixation, notamment, d'un nouveau taux d'intérêt) du fait de négociations menées entre les banques et les emprunteurs. Lorsqu'un contrat de crédit est constitué de plusieurs tranches assorties de conditions différentes, chaque tranche est considérée comme un crédit individuel.

Les taux d'intérêt publiés sont établis sur la base de l'enquête de la BNS sur les taux d'intérêt appliqués aux crédits ([www.snb.ch/fr, Statistiques/Enquêtes/Documents d'enquête/Statistique des taux d'intérêt appliqués aux crédits](http://www.snb.ch/fr/Statistiques/Enquetes/Documents/d'enquete/Statistique%20des%20taux%20d'int%C3%A9r%C3%AAt%20appliqu%C3%A9s%20aux%20cr%C3%A9dits)). La statistique ne comprend que les crédits pour lesquels les banques ont communiqué des chiffres sur la probabilité de défaillance de l'emprunteur et la perte attendue de l'opération. Afin de garantir la représentativité, les crédits pris en considération pour la publication doivent en outre présenter les caractéristiques suivantes: durée inférieure à 15 ans, perte attendue inférieure à 8%, montant inférieur à 15 millions de francs et taux d'intérêt inférieur à 10%. Pour qu'une valeur soit publiée, elle doit avoir été établie sur la base d'au moins dix contrats de crédit par série chronologique et par période.

Répartition des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sont publiés sous forme de séries chronologiques et répartis entre différentes catégories de produits (1) et selon d'autres critères de crédit importants (2).

(1) Les crédits sont ventilés entre trois catégories de produits:

- Crédit en compte courant: crédit d'exploitation à taux variable, dont la durée n'est pas déterminée. En dessous d'une limite convenue, le client décide lui-même de l'utilisation du crédit.
- Crédit d'investissement à taux fixe: crédit d'exploitation à durée déterminée et assorti d'un taux d'intérêt fixé à l'avance.
- Prêt hypothécaire: crédit destiné au financement de biens immobiliers. Le prêt hypothécaire est garanti par un gage immobilier. Pour le **prêt hypothécaire à taux variable non lié à un taux de base**, la banque peut modifier le taux d'intérêt, mais elle n'est pas tenue par contrat de l'adapter périodiquement à l'évolution d'un taux de base. Le crédit est considéré comme de durée non limitée. Pour le **prêt hypothécaire à taux variable lié à un taux de base**, la banque est tenue par contrat d'adapter régulièrement le taux à l'évolution d'un taux de base. Le crédit est considéré comme de durée limitée.

S'il s'agit d'un **prêt hypothécaire à taux fixe**, le taux d'intérêt est établi lors de la conclusion du contrat de crédit et reste inchangé pendant toute la durée du crédit.

(2) Pour chaque catégorie de produits, les taux d'intérêt sont répartis en fonction de critères qui ont une influence importante sur eux, à savoir:

- risque de crédit, mesuré d'après la perte attendue¹
- durée
- montant du crédit et limite

Ces trois critères (voir le tableau 1 page suivante) sont subdivisés en plages. Pour certaines catégories de produits et pour certains critères, plusieurs plages peuvent être fusionnées afin de garantir la confidentialité et la représentativité des données.

Publication des données

Les données publiées dans le tableau E3 du Bulletin mensuel de statistiques économiques sont des moyennes non pondérées des taux d'intérêt fixés entre les banques et leurs clients et ventilés par catégories de produits. Dans les tableaux E3a à E3c figurent en outre les médianes, les quartiles et le nombre d'observations pris en considération dans le calcul des données statistiques. De plus, les chiffres-clés statistiques sont ventilés selon le risque de crédit (E3a), la durée (E3b) et le montant du crédit (E3c). Les tableaux E3a à E3c sont insérés uniquement dans la version du Bulletin mensuel de statistiques économiques publiée sur Internet.

¹ La perte attendue (expected loss ou EL) correspond au produit de la probabilité de défaillance (probability of default ou PD) de l'emprunteur et de la perte en cas de défaillance (loss given default ou LGD) exprimée en % du montant du crédit: $EL = PD \times LGD$.

Délimitation

Les tableaux E2 et E2a présentent les taux d'intérêt publiés par les banques pour les nouveaux contrats. Il s'agit de taux indicatifs servant de base à l'octroi de crédits (abstraction faite d'importantes conditions, telles que la solvabilité du débiteur, l'existence d'éventuelles garanties, l'échéance des intérêts ou l'utilisation). Ces taux peuvent s'écarter des taux d'intérêt effectivement fixés, qui figurent dans le tableau E3. L'ouvrage «Les banques suisses», qui paraît une fois par année, contient, dans les tableaux 53, 56 et 56z, des indications sur la rémunération moyenne et la ventilation selon le taux d'intérêt de l'ensemble du portefeuille de crédit des banques; ces statistiques englobent ainsi tous les crédits et ne se rapportent pas seulement aux contrats pendant la période en cours.

Tableau 1

Risque de crédit (Perte attendue (en %))		Durée (en mois et en années)		Montant du crédit et limite fixée (en milliers de francs)	
Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure
0	0,05	1 m.	6 m.	50	100
0,05	0,1	6 m.	1 a.	100	500
0,1	0,3	1 a.	2 a.	500	1 000
0,3	0,7	2 a.	3 a.	1 000	5 000
0,7	1	3 a.	5 a.	5 000	15 000
1	8	5 a.	7 a.		
		7 a.	10 a.		
		10 a.	15 a.		